

**RECRUTEMENT D'ANIMATEUR (H/F) ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT (mercredis et vacances scolaires)**

La Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (14 communes, 6 397 habitants, 34 000 ha) est un territoire rural situé à l'Est d'Albi (Tarn) traversé par la route départementale reliant Albi à Millau. Elle se trouve à une quinzaine de km d'Albi et à 80 km de Millau.

Le personnel de la Communauté de communes, une trentaine d'agents, est réparti au sein de six pôles (ressources, services à la population, culture-loisirs, aménagement du territoire et développement économique et services techniques).

Au titre de sa compétence enfance-jeunesse, la Communauté de Communes gère un accueil de loisirs sans hébergement multisite. Aussi, elle recrute à compter du 1^{er} septembre 2024 pour les mercredis et les vacances scolaires, un animateur ALSH (3-11 ans) pour les sites de Villefranche d'Albigeois (mercredis) et Bellegarde-Marsal (vacances scolaires).

Missions

Sous la responsabilité du directeur de la structure et de l'animateur référent du site, vous serez chargé(e) d'assurer les missions suivantes :

- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure,
- Contribuer à la planification et à l'organisation des temps d'activités,
- Accueillir et encadrer les enfants pendant le temps périscolaire et extrascolaire dans le cadre fixé par le projet pédagogique,
- Mettre en œuvre les projets d'activités tout en respectant le cadre sécuritaire et règlementaire,
- Assurer l'intégrité physique, psychologique et morale de l'enfant,
- Veiller à l'hygiène des enfants,
- Assurer le dialogue et l'accueil des familles,
- Assurer la gestion opérationnelle de l'activité (de la mise en place au nettoyage et rangement),
- Être médiateur au sein du groupe d'enfants (gestion des conflits, garant des règles de vie).

Profil des candidats

Formation - Expérience

- BAFA, CAP Petite enfance et/ou équivalent impératif
- Expérience dans l'animation souhaitée
- Permis B indispensable

Connaissances – compétences

- Connaissance des différentes techniques d'animation
- Connaissance des besoins de l'enfant en fonction de son âge
- Connaissance et mise en pratique des règles d'hygiène et de sécurité
- Capacité d'animation et encadrement d'un groupe d'enfants

Savoir-être

- Qualités relationnelles, sens du travail en équipe
- Dynamisme, créativité
- Discrétion, disponibilité, ponctualité

Conditions du poste

- Agent non titulaire (CDD de 10 mois renouvelable - Recrutement au titre de l'article L332-23.1 du CGFP),
- Période d'activité :
 - o Période scolaire : tous les mercredis
 - o Vacances scolaires : 2 semaines à chaque période de vacances (hors vacances de fin d'année) et 5 semaines pendant les vacances d'été
- Durée de travail : 860 h sur la période du contrat (animation + préparation) réparties de la façon suivante :
 - o 520 heures au titre de l'ALSH extrascolaire (3-11 ans),
 - o 340 heures au titre de l'ALSH périscolaire le mercredi (3-11 ans),
- Rémunération : régime indiciaire de la catégorie C,
- Disponibilité pour réunions en soirée ou le samedi,
- Démarrage souhaité : 11 septembre 2024

Modalités de dépôt des candidatures

- Par courrier ou par mail à l'attention de :

Monsieur le Président
Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois
1 rue du Sénateur Boularan
81250 ALBAN
Mail : accueil@ccmav.fr

- Date limite de dépôt : 2 septembre 2024
- Pièces requises pour le dépôt de candidature
 - o CV
 - o Lettre de motivation manuscrite
 - o Copie / scan du diplôme

En l'absence de l'une des pièces suivantes, la candidature ne pourra être considérée comme recevable.

- Entretiens de recrutement : jeudi 5 septembre 2024 matin

Pour tout renseignement complémentaire

Lucie ALMAYRAC, Responsable du pôle services à la population ou Sébastien LÉCRINIER,
Directeur ALSH au 05 63 79 26 70